

Informations liées à votre facture de décompte TVT Services SA

Sur votre facture TVT, vous retrouverez les mêmes données et informations que sur vos précédentes factures.

Voici cependant les informations et changements à noter:



POURQUOI MA FACTURE CHANGE-T-ELLE ?

Depuis 2023, nous avons réintégré la commercialisation - trimestrielle - des prestations multimédia. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons mandaté Romande Énergie Commerce pour réaliser la facturation de nos clients. Notre société sœur, SIE SA, faisait de même. Comme elle a décidé de réinternaliser le processus de commercialisation, nous avons naturellement décidé de lui confier la facturation de nos clients.

À QUOI DOIS-JE FAIRE ATTENTION ?

- Le premier rappel de paiement est gratuit, le second vous sera facturé CHF 20.- hors taxe
- Au-delà du 2ème rappel des frais additionnels peuvent être ajoutés et dans certains cas votre facture transmise à une société de recouvrement.

J'AI DES QUESTIONS – COMMENT CONTACTER TVT ?

Différentes options s'offrent à vous pour contacter TVT :

- Par téléphone au 021 631 50 00
- En personne, en vous rendant à l'Espace Conseils, rue Neuve 5 à Renens du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h30
- Par mail en contactant info@tvtservices.ch

Pensez à consulter
nos FAQ sur notre site
www.tvtservices.ch

VOUS ÊTES CLIENT SUNRISE, UPC OU YALLO POUR INTERNET À DOMICILE ?

Le raccordement TVT est directement inclus dans la facture de votre opérateur. La réinternalisation de la facturation étant un processus complexe, il se peut qu'il subsiste quelques incohérences après le transfert. Faites votre demande directement via le formulaire disponible à cette adresse : espace-conseils.ch/contrôle ou en scannant le QR code ci-contre.

Notre service clientèle vous recontactera dans les meilleurs délais. Merci pour votre compréhension.



À PROPOS DE TVT

TVT Services SA est la société sœur de SIE SA. TVT assure le raccordement multimédia et la connexion du réseau des communes de Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens. Les clients TVT bénéficient d'une connexion ultra rapide avec le raccordement coaxial et la fibre optique déployée jusqu'à leur domicile.

TVT Technologies et Communications

TVT Services SA
Rue Neuve 5
Case postale
1020 Renens
Tél. 021 631 51 00
info@tvtservices.ch

Votre numéro de client : 731
N° de facture : 110 007 671 186
Date : 23 avril 2023

Moniteur
Claude Dupont
Avenue de la gare 46
1020 Renens

Votre lieu de consommation
Ch. Du Bré 7
Rte
1023 Crissier VD
Concerné : Appartement

Vos contacts utiles
Mon Espace client en ligne : www.tvtservices.ch
Service clientèle par téléphone : 021 631 51 20
Nous rencontrer :
Lundi au vendredi : 9h-18h
Samedi : 9h-13h30

Rue Neuve 5, 1020 Renens

VOTRE FACTURE DE DÉCOMPTÉ

Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023

	Montant CHF
Total du décompte	89.70
Multimédia	83.29
TVA	6.41
Différence(s) d'arrondi(s) cumulé(s)	0.00
Montant à payer (arrondi à, TTC)	89.70
Délai de paiement : 30 jours net	

Économisez du papier grâce à l'e-facture ! Plus d'informations sur www.tvtservices.ch

Récapitulé

Compte/Payable à
CH75 3000 0001 1000 8057 4
TVT Services SA
Rue Neuve 5
1020 Renens

Référence
00 00000 00101 77000 10069 21004

Payable par
Compte/Chèque (à l'ordre de)
Claude Dupont
Avenue de la gare 46
1020 Renens VD

Monnaie CHF Montant 89.70

Point de dépôt

Section paiement

Compte/Payable à
CH75 3000 0001 1000 8057 4
TVT Services SA
Rue Neuve 5
1020 Renens

Référence
00 00000 00101 77000 10069 21004

Payable par
Compte/Chèque (à l'ordre de)
Claude Dupont
Avenue de la gare 46
1020 Renens VD

Monnaie CHF Montant 89.70

DÉCOMPTÉ DÉTAILLÉ

Votre numéro de client : 731
N° de facture : 110 007 671 186
Date : 23 avril 2023

MULTIMÉDIA TVT

Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023

	Quantité	Prix unitaire CHF	Montant CHF hors TVA	% TVA
Période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023				
Service de base téléseu	3	73.26	228.78	7.7
Droits d'auteurs	3	2.34	702	7.7
Total Multimédia			83.28	

DIVERS

Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023

TVA - DÉCOMPTÉ

	Montant CHF
Période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023	
TVT Services SA CHE-105144.658 TVA	7.7% sur CHF 83.29
Total TVA	6.41
Total du décompte	89.70

Art. 36.5 Si le premier rappel n'est pas suivi d'effet, un deuxième rappel est adressé au client, lui accordant un délai de grâce de 5 jours et l'avertissant que la fourniture d'énergie sera interrompue si ce deuxième rappel n'était pas suivi d'effet. Les frais liés à la procédure de recouvrement sont facturés unitairement à hauteur d'un montant déterminé dans les tarifs.

www.tvtservices.ch

Comprendre votre facture

1. Votre numéro de client
2. Le numéro de votre facture
3. Votre adresse de correspondance
4. Votre lieu de consommation
5. Période concernée pour la facturation
6. Détail des produits facturés
7. Montant à régler
8. Informations de contacts TVT



Vous souhaitez en savoir plus sur votre facturation ? Scannez le QR code et obtenez des informations complémentaires selon votre abonnement.